

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DRÔME**

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MAI 2011**

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; Mme Monique BESCOND ; M. Michel FOMBONNE ; Mme Patricia BOIDIN ; M. Jean-Paul NICOLET ; Mme Jeanine PARDANAUD ; M. Alexis MORVAN ; Mme Delphine MALINS-ALLAIX ; M. N'Diaga CISSE, Adjoints ; Mme Colette BARON, Conseillère déléguée ; M. Samuel BARON ; Mme Danielle BROCHIER ; Mme Noëlle CHARRON ; M. Yves CORNILLON ; M. Christian CROS ; Mme Gwendoline DELHOMME ; Mme Patricia DOMECH ; Mme Mireille GRENIER ; Mme Michelle GHETTI ; M. Alain LACROIX ; M. Yves SANDON ; M. Pierre THEZIER ; Mme Jocelyne CHANCRIN ; M. Jean PIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : M. Gilles BONIN (pouvoir à Mme Jocelyne CHANCRIN) ; M. Jean-Paul SAVIGNON (pouvoir à Mme Jeanine PARDANAUD) ; Conseillers Municipaux.

Absent excusé : Mme Françoise RODET-GARCIER, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : M. Alexis MORVAN

Le Maire excuse Mme RODET-GARCIER qui vient d'être accidentée sur la route heureusement sans blessures.

M. CROS président des classes en 1 tient à remercier le Conseil pour la bonne organisation des festivités et l'apéritif offert à tous les classards.

Une question non inscrite à l'ordre du jour sera, en accord avec l'Assemblée, traitée au cours de cette séance. Il s'agit du renforcement du réseau électrique pour les propriétés PARDANAUD, AOUIZERATE et SAUNIER.

Le maire informe l'Assemblée de l'attribution par le Sénateur Didier GUILLAUME d'une enveloppe de 25 000 € au titre de la dotation parlementaire pour la construction de l'école maternelle. Il rappelle l'aide précédente obtenue pour un autre projet par le député BIANCHERI l'an dernier et se réjouit de ces soutiens et de la bienveillante attention de nos représentants nationaux.

Le Maire fait ensuite adopter (sans observations) le compte rendu de la séance précédente avant d'entamer l'ordre du jour.

I. OPERATION D'URBANISME PLACE RAMBAUD

Rapporteur : Monique BESCOND

La Communauté de Communes a contracté avec l'EPORA, établissement public foncier, afin de mettre à disposition des communes cet organisme qui en ce qui nous concerne peut être le partenaire à même de faire aboutir l'opération de rénovation urbaine souhaitée place Rambaud.

L'établissement et la Communauté de Communes proposent à cet effet une convention tripartite afin de confier à l'EPORA une étude de faisabilité du projet, de maîtrise foncière et de traitement de terrains. A l'issue de cette étude les terrains retenus seront prêts à recevoir l'opération envisagée, l'établissement se chargeant de toutes les acquisitions foncières.

Le Maire met en exergue l'intérêt de faire appel à cet organisme qui réside essentiellement dans le portage financier du foncier à la place de la Commune. De surcroît les terrains sont revendus avec une moins-value pouvant aller jusqu'à 40 %.

Le périmètre retenu se situe au Sud de la place Rambaud sur une partie seulement de l'alignement bâti depuis la rue Jean-Jaurès et inclut l'école maternelle.

Le Maire est autorisé à signer la convention proposée qui donnera le coup d'envoi de l'étude (unanimité).

II. URBANISATION ZONE DE LA PLAINE

La CAUE assistera la Commune pour le démarrage des études préalables à l'urbanisation sans qu'il soit nécessaire de conclure une nouvelle convention de partenariat.

III. ELECTRIFICATION

Rapporteur : Monique BESCOND

A la faveur du renforcement prévu pour le programme de logements HPR le réseau électrique sera enfoui sous la rue de la Plaine. Le dossier est conduit par le SDED. La participation de la Commune s'élève à 9 249,17 € à laquelle il faut rajouter 3 149,27 € pour le réseau téléphonique. Les dépenses sont en partie compensées par la contribution de la société HPR que reversera au budget de la ville la somme de 8.124 €.

Adopté à l'unanimité.

Indépendamment de cette opération le Syndicat Energie SDED va engager trois chantiers de développement du réseau de distribution au profit de M. et Mme PARDANAUD à Coinaud, de M. AOUIZERATE à Rapon et de M. et Mme SAUNIER au bourg.

La charge pour la commune sera respectivement de 1.625,74 €, 1946,16 € et 2.044,75 € que les intéressés se sont engagés à rembourser à la commune après réalisation.

Accord à l'unanimité.

IV. INFORMATIONS

Rapporteur : Patricia BOIDIN

M. Verdelhan, Architecte, a été retenu pour concevoir l'agrandissement du réfectoire de l'école Eluard – travaux été 2012.

Rapporteur : Jean-Paul NICOLET

Le marché de réfection du pont sur les Collières (route de Lachal) a été attribué à l'entreprise RTP-DFC BATTAGE parmi les cinq ayant candidaté. Ce choix s'est porté sur la variante proposée par cette entreprise, financièrement et techniquement très intéressante. En effet l'estimation du Maître d'œuvre était de 223.705 € et le marché sera signé pour 132.496,80 € HT. Travaux courant juin.

Rapporteur : Alain GENTHON

Une partie de l'emprunt inscrit au budget sera réalisée très prochainement à long terme (20 ans). Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes va ainsi prêter 800.000 € à 4.05 % correspondant à une annuité de 59.126 €.

Un administré en désaccord avec certains points du PLU a traduit le document d'urbanisme au Tribunal Administratif. Pour le défendre il faut faire appel à un avocat. Le Maire a désigné Me PLUNIAN dont les honoraires s'élèveront à 2.500 € hors frais de déplacements. La saisine du Tribunal n'est pas suspensive et le règlement du PLU continue donc à s'appliquer.

V. BRANCHEMENTS SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Jean-Paul NICOLET

Obligation est faite aux Communes de mettre en place un règlement d'assainissement. Au-delà la ville souhaite maîtriser la qualité technique des raccordements sur le réseau de collecte des effluents qui est actuellement des plus aléatoires. Aussi il est aujourd'hui proposé à l'Assemblée d'adopter un tel règlement dans le but essentiel de soumettre les branchements à des conditions de réalisation encadrées par la Commune et assorties d'un contrôle de conformité. Les propriétaires souhaitant se raccorder au réseau auront le choix soit de faire appel à l'entreprise en contrat avec la Mairie soit à des entreprises agréées par la commune.

Dans le premier cas la Mairie facturera le coût moyen d'un raccordement soit 1.722 € HT plus TVA. Dans le second le propriétaire rémunérera directement l'entreprise retenue. Le règlement élaboré instaure une procédure d'agrément par convention avec les entreprises compétentes pour ce type de travaux et un contrôle remboursable au coût de 60 € HT. Ce contrôle pourra être confié par convention au SIA du Pays d'Albon qui dispose d'un technicien.

Accord de l'Assemblée à l'unanimité.

VI. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Michel Fombonne

La commission qui a travaillé sur les subventions 2011 a intégré une revalorisation de 2 % portant ainsi le forfait à 189 € pour les associations ayant des frais de déplacement importants ; plus 5.20 € par licencié, à 189 € pour les associations ayant des frais de déplacements limités, plus 2.08 € par licencié auxquels il fait ajouter une attribution de 9.36 € par jeune licencié (moins de 20 ans).

Quelques changements :

- attribution d'une aide mensuelle de 16 € pour les associations transférant à leur compte l'abonnement téléphonique internet jusqu'à présent souscrit par la Mairie.
- 50 € pour soutenir une participation au championnat de France de CROSS.

- 52 € à OMBRA I LLUM nouvelle association s'intéressant à la culture et aux pratiques moyenâgeuses.
- aide supplémentaire de 500 € (3.300 € pour 2011) à la bibliothèque afin d'arriver prochainement à une dépense d'1 € / habitant.
- 600 € à Espace Associatif pour les festivités du 13 juillet.
- retenue de 1.000 € au comité de la Foire pour compenser l'investissement sur le budget de la ville des matériels de sonorisation.
- 1.700 € à titre exceptionnel à la Maison pour tous pour l'activité Centre de loisirs
- retenue de 300 € à l'Association Horizon pour le remboursement de l'avance consentie en 2010 (étalement sur 3 ans).

Globalement les dépenses de subventions s'élèveront à 40.708 € ce qui nécessitera une rallonge budgétaire, la ligne de crédits n'étant ouverte qu'à hauteur de 39.000 €.

Adopté par 23 voix pour et 3 abstentions (trois élus ne souhaitent pas participer au vote en raison de leur implication dans le milieu associatif).

VII. SALLE DES FETES DE MANTAILLE

Rapporteur : N'Diaga CISSE

La salle sera inaugurée le 11 juin à 10h.

Les élus mettent la dernière main à la confection des documents de location et du règlement d'utilisation. Le mobilier (fournisseur Ets Rodet) est en cours d'acquisition à un prix très intéressant. Il équipera la salle des fêtes et la salle de réunion.

Le fonctionnement des locaux engendrera une charge nouvelle d'entretien et d'état des lieux.

Pour cette raison, il est suggéré de rajouter 20 € aux tarifs de location en vigueur soit 170 € pour les associations et 200 € pour les célébrations familiales.

Cette salle sera réservée aux associations locales et aux seuls administrés.

Adopté à l'unanimité.

VIII. RAMASSAGE SCOLAIRE

Rapporteur : Patricia BOIDIN

Choix renouvelé d'une augmentation minime mais régulière des redevances soit pour 2011/2012, 66 € la carte, 130 € les deux cartes et 26 € la carte pour les usages occasionnels. A noter que le montant encaissé par la Mairie ne représente que 7 % du coût annuel du transport scolaire qui devrait évoluer cette année dans une fourchette de 3.5 à 5 %.

Adopté par 24 voix pour et 2 abstentions.

IX. DEGATS DE TRAVAUX PUBLICS

Rapporteur : Michel FOMBONNE

Lors des travaux de réfection de la VC 43 la commune a mis en place une déviation empruntant la cour de la biscuiterie de la Tour d'Albon. Un véhicule non identifié a endommagé lors de son passage le portail de l'entreprise qui a fait procéder à la réparation et a réglé les frais. Elle demande le remboursement à la ville soit 1.515.33 €.

Accepté à l'unanimité.

X. ANIMATION DES REUNIONS DE QUARTIERS

Rapporteur : Alexis MORVAN

L'animateur des réunions de quartier était rémunéré par la commune pour ses prestations via la MFREO employeur de l'intéressé qui avait accepté sa mise à disposition. Libéré de ses obligations salariales l'animateur sera indemnisé directement par la commune au titre d'une vacation par réunion. Il est proposé, d'accord avec l'intéressé, la somme de 50 € par séance.

Adopté par 24 voix pour et 2 abstentions.

XI. GARANTIE D'EMPRUNTS

Rapporteur : Alain GENTHON

Pour la construction de logements sociaux « rue Gambetta » la commune a accordé à Habitat du Pays de Romans une garantie sur plusieurs emprunts souscrits auprès de la caisse des dépôts. Par suite d'une modification des modèles de calculs la garantie doit être reprise pour une nouvelle répartition entre les différents prêts.

La somme garantie n'est eu rien modifiée soit 439.389 €.

Adopté à l'unanimité.

XII. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES NOBEL-SPORT

Rapporteur : Alain GENTHON

Le Maire fait état du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur à l'issue de l'enquête qui s'est déroulée de février à mars 2011.

Considérant que le projet n'a fait l'objet d'aucune observation le contestant, qu'il bénéficie au-delà de son périmètre d'exposition aux risques, de dispositions qui apportent des garanties supplémentaires à la sécurité des personnes et des biens et qu'il répond aux orientations et dispositions réglementaires qui instituent les PPRT le Commissaire a rendu un avis favorable.

XIII. SCOT

Rapporteur : Alain GENTHON

Le schéma de cohérence territoriale des Rives de Rhône est actuellement soumis à enquête publique (16 mai à 24 juin). Le dossier est consultable en Mairie avec registre d'enquête et le Commissaire tient permanence sur les communes d'Andance, de St-Sorlin-en-Valloire, d'Albon et de St-Rambert-d'Albon.

XIV. PLATE FORME CHIMIQUE DE ROUSSILLON

Du 16 mai au 16 juin inclus se déroule en Mairie une consultation publique concernant le Plan Particulier d'intervention (PPI) de la plateforme chimique de Roussillon.

Cette plateforme chimique comporte en particulier quatre établissements classés SEVESO Seuil haut. Le périmètre de protection comporte quatre zones en fonction de la distance d'éloignement du cœur de la plateforme.

Notre commune est concernée sur la partie nord-ouest du territoire.

Les plans de secours sont annexés au Plan ORSEC du Département de l'Isère.

Ce dernier traite de la manière dont sont organisés les secours alors que le PPI qui lui est annexé est un plan d'urgence qui précise les principes d'interventions des différents services concernés, l'organisation mise en place par les pouvoirs publics et son articulation avec le plan d'organisation (POI) dont la responsabilité relève de l'exploitant.

XV. JURES D'ASSISES

Sont désignés par voie de tirage au sort pour constituer la liste préparatoire des jurés d'assises les électeurs suivants :

- VIVIER-BOUDRIER Aurélie
- FILLIT Laëtitia épouse Rignol
- VALLERNAUD Pierre
- LAFAURY Didier
- POTTIER Régis
- HAOND Valérie
- HEIER Edith épouse VIVIER-BOUDRIER
- ROUCHIER Guy
- BLANCHARD Stéphanie épouse CLAUDEL

XVI. EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire fait état de différentes déclarations parvenues en Mairie

- 7 maisons d'habitations
- 3 appartements
- 1 terrain à bâtir
- 1 terrain nu
- 1 tènement comportant maison d'habitation et locaux professionnels
- 1 tènement immobilier à usage d'abri

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.